

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 5 juin 2018**

CP2018\_06\_22  
id. 3984

*L'an deux mille dix huit, le cinq juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*Mme JALAISE (pouvoir à Mme MAURIEGE)*

*Absent(s) :*

*M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX*

*Nombre de membres de la Commission Permanente : 19*

*Quorum :10*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT  
DU SPORT ET DES LOISIRS EN TARN-ET-GARONNE  
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Dans le cadre de la politique départementale pour le développement du sport et des loisirs en Tarn-et-Garonne, l'Assemblée départementale a approuvé, par délibération du 5 avril dernier, une enveloppe globale de **1 113 595 €** à répartir au bénéfice des acteurs du territoire départemental. Elle a par ailleurs donné délégation à la

Commission Permanente pour les attribuer d'une part entre les différentes thématiques d'intervention de la politique départementale et, d'autre part, entre les divers opérateurs et ce, sur propositions de la 5<sup>ème</sup> commission d'étude « éducation, enseignement supérieur et sport ».

La 5<sup>ème</sup> commission s'est réunie le 2 mai dernier pour examiner les dossiers reçus dans le cadre des politiques suivantes :

- **développement du sport pour tous** :

- subventions de fonctionnement aux comités départementaux ;
- subventions pour l'achat de matériel sportif ;
- subventions aux clubs participant à la politique du « loisir des jeunes » ;
- fonctionnement de l'association sportive du Conseil départemental, de la mission locale et du comité de la jeunesse au plein air.

- **sport événement** :

- subventions pour le soutien aux clubs et comités sportifs départementaux dans le cadre de l'organisation de manifestations ;

- **sport performance** :

- subventions aux sportifs individuels et équipes de haut niveau ;

- **soutien du sport scolaire** :

- subvention de fonctionnement à l'UNSS et à l'USEP.

Un montant global de subventions de **1 085 751 €** a été proposé et soumis à l'examen de la commission permanente à l'aide des tableaux joints en annexe.

Ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 6574, sous-fonction 32 du budget départemental de 2018 dont la situation est à ce jour la suivante :

- Autorisation d'engagement 2018 .....	<b>1 113 595 €</b>
- Dépenses engagées à ce jour .....	0
- Engagement à la présente Commission .....	<b>1 085 751 €</b>
- Reliquat .....	27 844 €

## DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale réunie le 5 avril 2017 relative à la politique de soutien aux associations,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur et sport réunie le 2 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide d'attribuer les subventions aux associations relevant de la politique départementale pour le développement du sport et des loisirs en Tarn-et-Garonne pour un montant global de 1 085 751 € conformément aux états annexés ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions annexées ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 6574, sous-fonction 32 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC